



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Compte-rendu du bilan à mi-parcours du schéma régional 2020-2025 des MJPM/DPF des Pays de la Loire

Le 9 avril 2024

Déroulé de la réunion

- ❑ Introduction
- ❑ **Axe 1 : La garantie de de la diversité de l'offre sur les territoires et l'adéquation de la réponse aux besoins**
 - ✓ Le bilan de l'activité MJPM/DPF depuis 2020
 - ✓ La création d'un observatoire sur la protection juridique des majeurs
 - ✓ La démarche de contractualisation des SMJPM en PDL
- ❑ **Axe 2 : La continuité du parcours des personnes protégées**
 - ✓ Le bilan de l'activité ISTF en 2022
 - ✓ Le suivi qualitatif du dispositif ISTF
- ❑ **Axe 3 : La lutte contre la fracture numérique et la promotion de l'autonomie des personnes protégées**
 - ✓ Le RGPD
 - ✓ La digitalisation des démarches



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

□ INTRODUCTION

Chrystèle MARIONNEAU, Directrice régionale adjointe



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

☐ AXE 1 : LA GARANTIE DE DE LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE SUR LES TERRITOIRES ET L'ADÉQUATION DE LA RÉPONSE AUX BESOINS

✓ LE BILAN DE L'ACTIVITÉ MJPM/DPF DEPUIS 2020

Viviane LAURENCEAU, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale

Evolution du nombre de professionnels entre 01-2020 et 01-2023

Départements	Mandataires individuels				Préposés d'établissement		Services tutélaires			
	2020		2023		2020	2023	2020	Services	31/12/2023	
	Inscrits sur liste départementale	financés	Inscrits sur liste départementale	financés					Nombre Délégués	
					Personnes physiques	ETP				
Loire-Atlantique	45	44	51	50	13	11	4	4	127	117,03
Maine-et-Loire	27	25	35	34	13	10	3	3	107	96,90
Mayenne	4	3	6	5	4	4	2	2	58	49,59
Sarthe	24	24	27	25	8	10	2	2	74	145,00
Vendée	12	11	17	15	7	9	4	4	109	83,95
Pays de la Loire	112	107	136	129	45	44	15	15	475	492,47

Source : DDETS-PP

Commentaire :

Le nombre de **MI inscrits sur les listes départementales** est passé de 112 à 136 entre 2020 et 2023, soit une **augmentation de 21 %** (soit + 24 mesures).

Le **nombre de préposés est stable** (-1 préposé) entre 2020 et 2023

En 2020, il y avait 421 délégués (personnes physiques). En 2023, **ils sont 475** soit + 54 délégués représentant une augmentation de **+ 12,8 % entre 2020 et 2023**.

Quant au nombre d'**ETP dans les services tutélaires**, il est passé de 374,55 ETP au 01-01-2020 à 492,47 ETP au 31/12/2023, soit une **augmentation de 31,5 %**.

A ce jour, **15 services tutélaires en PDL**.

A noter qu'en mai 2024, 2 SMJPM doivent fusionner dans le Maine-et-Loire : ATADEM et CJC → ASPAM 49.

Professionnels MJPM en 2022 et en 2023

Pays de la Loire

Dpt	Nombre de professionnels MJPM au 31/12/2022					Nombre de professionnels MJPM au 31/12/2023					Dpt	MI financés au 31/12/2022	MI financés au 31/12/2023
	MI inscrits sur la liste départementale	Délégués SMJPM		préposés	TOTAL	MI inscrits sur la liste départementale	Délégués SMJPM		préposés	TOTAL			
		ETP	personnes physiques				ETP	personnes physiques					
44	44	115,03	126	10	180	51	117,03	127	11	189	44	43	50
49	29	96,90	107	10	146	35	96,90	107	10	152	49	28	34
53	6	49,28	57	4	67	6	49,59	58	4	68	53	5	5
72	27	144,10	74	8	109	27	145	74	10	111	72	25	25
85	17	81,56	105	8	130	17	83,95	109	9	135	85	15	15
PDL	123	486,87	469	40	632	136	492,47	475	44	655	PDL	116	129

Source : DDETS-PP

Commentaire :

632 professionnels en 2022 contre **655 en 2023**.

Pour rappel, ils étaient **578 professionnels au 01/01/2020** (112 MI, 45 préposés et 421 délégués (374,55 ETP) soit une progression de **+ 13,3 % en 4 ans**.

S'agissant des MI, **129 sont financés au 31/12/2023 contre 116 au 31/12/2022**.

Pour rappel, un MI exerçant dans 2 départements est financé par le département qui l'agrée en premier, que ce département soit situé dans la région des PDL ou dans une autre région.

Appel à candidatures mandataires individuels de 2020 à 2023

Année	Département	Nombre de postes	Tribunaux de rattachement	Commentaires	TOTAL
2020	53	3	3 Laval	AAC début année 2020 : recrutement de 3 MI qui ont commencé au 1 ^{er} janvier 2021 car 1 départ à la retraite en 07/2020 (secteur de Laval) et pour renforcer l'offre sur la Mayenne (surtout secteur Nord et Sud)	7
	72	4	2 La Flèche 2 Le Mans et La Flèche	3 augmentation d'activité sur Le Mans et La Flèche 1 arrêt d'activité.	
2021	44	8	3 St-Nazaire 5 Nantes	3 retraites effectives + 1 retraite à venir 2 réorientations professionnelles 1 arrêt maladie (incapacité) 1 augmentation d'activité	13
	49	5	1 Angers 2 Cholet 2 Saumur	1 augmentation d'activité sur Angers 1 ou 2 augmentation d'activité sur Cholet 1 rapprochement familial+ 1 cessation d'activité	
	72	3	2 La Flèche 1 Le Mans	2 départ en retraite + 1 recrutement suite à désistement d'un candidat lors de l'AAC 2020. Cet appel à candidature 2021 est resté infructueux.	
2022	49	6	3 Angers 3 Saumur	1 cessation d'activité Augmentation activité Angers et Saumur (pour info : L'appel à candidature a eu lieu en novembre 2022 et les premiers agréments individuels ont été délivrés en janvier 2023)	17
	72	4	3 La Flèche 1 Le Mans	A l'issue de cet appel à candidature 2022, 4 nouveaux MI ont été agréés.	
	85	7	3 La Roche sur Yon 3 Les Sables d'Olonne 1 Fontenay le Comte	1 départ en retraite avec plus de 100 mesures et un retrait d'agrément	
2023	44	8	3 St-Nazaire 5 Nantes	2 départs à la retraite 1 arrêt maladie augmentation de l'activité	8
					45

Source : DDETS-PP

Commentaire :

45 MI recrutés par AAC en Pays de la Loire entre 2020 et 2023 :

- ✓ **16** en Loire-Atlantique
- ✓ **11** en Maine-et-Loire
- ✓ **3** en Mayenne
- ✓ **8** en Sarthe
- ✓ **7** en Vendée

A noter que **l'AAC lancé en 2021 en Sarthe** est resté infructueux d'où un 2nd AAC dès l'année suivante.

Nombre de personnes protégées en PDL de 2020 à 2023 (hors tuteurs familiaux)

Départements	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Evolution 2020 / 2023	
					En mesures	En %
Loire-Atlantique	8 512	8 603	8 763	8 869	357	4,19%
Maine-et-Loire	6 968	7 105	7 126	7 255	287	4,12%
Mayenne	3 041	3 161	3 212	3 243	202	6,64%
Sarthe	5 436	5 563	5 587	5 704	268	4,93%
Vendée	4 912	5 065	5 162	5 276	364	7,41%
Pays de la Loire	28 869	29 497	29 850	30 347	1 478	5,12%

Source : DREETS/DDETS tableau régional de suivi de l'activité tutélaire

Commentaire :

Entre le 31/12/2020 et le 31/12/2023, **le nombre de mesures a progressé de 5,12 %**, soit **+ 1 478 mesures**.

C'est en Vendée que l'augmentation a été la plus élevée : 7,41 %

Pour info, lors du précédent schéma, la progression avait été de **+ 10,18 %** entre le 31/12/2015 et le 31/12/2019 avec une forte augmentation pour la Vendée (+ 12,69 %), le Maine-et-Loire (+ 10,73 %) et la Loire-Atlantique (+ 10,05).

A noter que la progression portait sur 4 années (31/12/2015 au 31/12/2019) et là, elle porte sur 3 années seulement.

Nombre de mesures par typologie de professionnels de 2020-2023

Départements	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Evolution 2020 / 2023	
					En mesures	En %
Services	22 446	22 932	22 985	23 272	826	3,68
individuels	4 880	5 021	5 490	5 761	881	18,05
Préposés	1 543	1 544	1 375	1 314	-229	-14,84
TOTAL	28 869	29 497	29 850	30 347	1 478	5,12

Source : DREETS/DDETS tableau régional de suivi de l'activité tutélaire

Commentaire :

On observe :

- **une hausse de 3,68 %** de mesures confiées **aux services mandataires** représentant **+ 826 mesures supplémentaires** entre le 31/12/2020 et le 31/12/2023 (pour rappel : entre le 31-12-2015 et le 31-12-2019 **(période de 4 ans)** → **hausse de 5,95 %** représentant 1 258 mesures supplémentaires).
- **Une montée en charge de l'activité des mandataires individuels** : **+ 18,05 %** entre le 31/12/2020 et le 31/12/2023, **soit + 881 mesures supplémentaires** (pour rappel : entre le 31-12-2015 et le 31-12-2019 → montée en charge très importante **+ 48,90 %** représentant + 1 605 mesures supplémentaires)
- **Une baisse significative** des mesures confiées **aux préposés d'établissement** : **- 14,84 %** entre le 31/12/2020 et le 31/12/2023, soit une **baisse de 229 mesures** (pour rappel : entre le 31-12-2015 et le 31-12-2019 : **- 9,99 %** soit – 187 mesures) **alors que le nombre de préposés reste stable.**

Quelques indicateurs au 31/12/2023 sur les personnes protégées suivies par les MI et SMJPM

	Mesures suivies par les mandataires individuels		Mesures confiées aux services (prévisionnel) avec sauvegarde	
	En nombre	En %	En nombre	En %
Lieu de vie des personnes protégées				
Domicile	3 658	64%	16 111	68,9%
Etablissement	2 102	36%	7 286	31,1%
	5 760	100%	23 397	100,00%
Niveau de ressources des personnes protégées				
O-AAH	1 315	22,8%	8 505	36,32%
AAH-SMIC brut	3 063	53,2%	12 642	53,98%
SMIC brut -1,2 SMIC brut	575	10,0%	1 369	5,84%
1,2 SMIC brut à 1,4 SMIC brut	265	4,6%	461	1,97%
1,4 SMIC brut à 1,6 SMIC brut	167	2,9%	196	0,84%
1,6 SMIC brut à 1,8 SMIC brut	137	2,4%	94	0,40%
1,8 SMIC brut à 2 SMIC brut	68	1,2%	60	0,26%
2 SMIC brut à 2,5 SMIC brut	77	1,3%	57	0,24%
2,5 SMIC brut à 4 SMIC brut	66	1,1%	26	0,11%
4 SMIC brut à 6 SMIC brut	19	0,3%	6	0,03%
> à 6 SMIC brut	8	0,1%	3	0,01%
	5 760	100%	23 420	100,00%

	Mesures suivies par les mandataires individuels		Mesures confiées aux services avec sauvegarde (prévisionnel)	
	En nombre	En %	En nombre	En %
Nature de la mesure				
Tutelle	1 795	31,2%	7 037	30,1%
Curatelle simple	116	2,0%	442	1,9%
Curatelle renforcée	3 387	58,8%	13 904	59,4%
MAJ	2	0,0%	81	0,3%
Tutelle aux biens ou à la personne	76	1,3%	1 705	7,3%
Curatelle aux biens ou à la personne	287	5,0%		0,0%
Subrogé tuteur	3	0,1%	35	0,1%
Sauvegarde de justice	94	1,6%	193	0,8%
	5 760	100,0%	23 397	100,0%

Source MI : agrégation régionale bilan MI 2023 et besoins 2024

Source SMJPM : agrégation régionale BP 2024 des SMJPM au 31-12-2023 (prévisionnel) extraite d'e-FSM

Commentaire :

Plusieurs indicateurs : lieu de vie – ressources – nature de la mesure :

- S'agissant de la répartition des mesures **domicile/Ets**, on constate :
 - ✓ A domicile : **64 % de mesures** pour les MI contre **68,9 %** pour les services
 - ✓ En établissement : **36 % de mesures** pour les MI contre **31,1 %** pour les services

Pour rappel : au 31-12-2018, les mesures à domicile représentaient 64 % de l'ensemble des mesures suivies par les professionnels en région et 36 % des mesures suivies en établissement. La moyenne régionale (64/36) masquait des différences importantes entre départements (68/32 en 49 et 61/39 en 72)

Commentaire :

- S'agissant du **niveau des ressources des personnes protégées :**

C'est la tranche de ressources AAH-SMIC brut qui est la plus élevée que ce soit pour les **MI (53,2 %)** ou pour les **services (53,98 %)**

L'AAH est à 1 016,05 €/mois à taux plein pour une personne seule au 01/04/2024 (971,37 € en 2023)

Le SMIC est à 1 766,92 €/mois bruts soit 1 398,69 € nets.

- Concernant **la nature de la mesure :**

Ce sont les **curatelles renforcées** qui représentent la part la plus importante des mesures suivies par les **MI (58,8 %)** et par les **services (59,4 %)**, suivies par les **tutelles (31,2 % pour les MI et 30,1 % pour les services)**.

ATTENTION : Ecart entre le nombre de mesures enregistrées par les services au 31/12/2023 (23 397 mesures pour indicateurs : domicile/Ets et nature de la mesure. En revanche, 23 420 mesures pour l'indicateur sur le niveau de ressources des PP).

A noter que ce sont les données que les SMJPM ont renseigné eux-mêmes sur e-FSM.

Nombre de DPF et nombre de mesures au 31-12-2023 par département

Département	Services	Délégués au 31-12-2023		Activités au 31-12-2023	
		Personnes physiques	ETP	Nombre de mesures	En %
Loire-Atlantique	1	5	4,7	118	20,77
Maine-et-Loire	1	8	7,2	175	30,81
Mayenne	1	9	7,1	98	17,25
Sarthe	1	6	3,95	111	19,54
Vendée	2	7	2,32	66	11,62
Pays de la Loire	6	35	25,27	568	100

Source : agrégation régionale BP 2024 des SDPF au 31-12-2023 extraite d'e-FSM

Commentaire :

- 31/12/2023 : **35 délégués** soit → **25,27 ETP** pour **568 mesures**.
- 31/12/2019 : **36 délégués** soit → **19,61 ETP** (36 délégués) pour **669 mesures**.

On a + d'ETP qui gèrent ces mesures aujourd'hui alors que paradoxalement on a moins de mesures !

C'est dans le **Maine-et-Loire** que le nombre de mesures suivies est le plus élevé (175 mesures représentant un poids de 30,81 % au niveau régional). Idem auparavant puisqu'au 31/12/2019, les 49 suivies 196 MJAGBF (mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial est une mesure de protection de l'enfance), ce qui représentait alors 29,30 % du poids régional.

Dpt	Nombre de mesures MJAGBF au 31 décembre				Population des moins de 20 ans (estimation au 01-01-2024)	Nombre de MJAGBF pour 1000 jeunes de moins de 20 ans	Ecart en mesures entre 2020 et 2023	Rapport nb de mesures année 2023	Rapport moins de 20 ans
	2020	2021	2022	2023					
44	112	108	116	118	364 773	0,32	6	20,77%	39,15%
49	185	174	164	175	204 201	0,86	-10	30,81%	21,92%
53	152	109	84	98	73 867	1,33	-54	17,25%	7,93%
72	106	107	114	111	133 671	0,83	5	19,54%	14,35%
85	75	61	61	66	155 249	0,43	-9	11,62%	16,66%
PDL	630	559	539	568	931 761	0,61	-62	100,00%	100,00%

Source population : Insee – estimation de population au 1^{er} janvier 2024
 Source mesures 2020-2021-2022-2023 : e-FSM activité et indicateurs au BP 2024

Commentaire :

On observe - **62 mesures depuis 2020.**

Le 49 est le département de la région où il y a eu le plus de MJAGBF (mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial) en 2023 : 175 soit 30,81 % du nombre total de mesures enregistrées en 2023.

C'est dans le département de la **Mayenne que le ratio MJAGBF pour 1000 jeunes de – 20 ans est le plus élevé (1,33).** En revanche, c'est ce même département enregistre une baisse assez importante de ses mesures MJAGBF depuis **2020 : - 54 mesures soit – 35,5 %.**

En revanche, le 44 est le département où il y a le moins de MJAGBF activées pour 1 000 jeunes (**0,32**) alors que c'est le département qui enregistre le plus fort % de jeunes dans sa population (**39,15 %**) : **364 773 jeunes au 01/01/2024 sur 931 761 jeunes que compte la région → même constat aux 2 précédents schémas.**

Il semblerait que le nombre de MJAGBF repart à la hausse depuis 2022 (sauf pour le 72) → Voir si la tendance se confirme pour 2024.

Nombre de contrats MASP mis en œuvre depuis 2020

Année	Loire-Atlantique			Maine-et-Loire			Mayenne			Sarthe			Vendée		
	MASP 1	MASP 2	MASP 3	MASP 1	MASP 2	MASP 3	MASP 1	MASP 2	MASP 3	MASP 1	MASP 2	MASP 3	MASP 1	MASP 2	MASP 3
2022	95	217	0	103	0	0	35	46	0	19	74	0	244	147	0
2021	69	186	0	104	0	0	40	71	0	NC	84	0	295	129	0
2020	42	122	0	114	0	0	32	49	0	NC	102	0	284	128	0

Source : conseils départementaux

MASP 1 : accompagnent social sans gestion des prestations

MASP 2 : accompagnement social avec perception et gestion des prestations

MASP 3 : jugement permettant de retenir le montant du loyer et des charges locatives sur les prestations sociales pour un paiement direct au bailleur

Commentaire :

Absence de MASP 2 dans le département du Maine-et-Loire.

85 : Il semble qu'il y ait un double comptage au sein du couple, au regard du nombre élevé de MASP enregistrées dans ce département.

La plus-value de ce dispositif réside davantage dans la MASP 2 qui permet d'éviter la mesure de protection pour des personnes qui n'ont pas d'altération de leurs facultés mentales, mais souffrent de difficultés sociales souvent associées à des problèmes de santé.

La MASP 3 n'est plus mise en œuvre dans notre région. (Dispositif contraignant nécessitant l'intervention du juge).

Nombre de MASP terminées au cours de l'année 2022 selon le motif de sortie

Type de motifs	Nombre de sorties de mesures selon le ou les motifs (1) de sortie au cours de l'année				
	44	49	53	72	85
Retour à l'autonomie avec ou sans accompagnement généraliste	21	2	14	14	30
Non-respect par la personne des termes du contrat et impossibilité de mettre en œuvre la procédure de versement direct des prestations sociales au bailleur	11	4	7	16	16
Dépassement de la durée légale maximale de la MASP	1	0	4	0	0
Fin de prestation éligible	9	3	2	0	2
Ouverture ou orientation vers une mesure d'accompagnement judiciaire	2	10	2	1	0
Ouverture ou orientation vers une curatelle, une tutelle ou une sauvegarde de justice	11	3	10	15	4
Mise en œuvre d'un AESF ou d'une MJAGBF (2)	0	0	0	1	2
Autre (déménagement, décès...)	8	4	5	10	14
Nombre de renouvellements envisagés	73	39	64	57	NR

Source : Conseils départementaux

(1) Si une MASP se termine au cours de l'année, elle est comptabilisée autant de fois que le nombre de motifs de sortie

(2) Accompagnement en économie sociale et familiale (AESF) et mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

Commentaire :

- Retour à l'autonomie avec ou sans accompagnement : **81 sorties** (104 au 31/12/2018)
- Non-respect par la personne des termes du contrat : **54 sorties** (44 au 31/12/2018)
- Ouverture ou orientation vers une MAJ : **15 sorties** (21 au 31/12/2018) : Peu de MASP transformées en MAJ.

MJAGBF : mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

AESF : accompagnement en économie social et familial

Commentaire :

➤ **Situation familiale**

- ✓ Personne seule sans enfant mineur à charge : **456 mesures soit 55,5 %** (52,7 % au 31/12/2018*)
- ✓ Personne seule avec enfant(s) mineur(s) à charge : **238 mesures soit 28,9 %** (27,5 % au 31/12/2018)
 - A noter qu'au 31/12/2018, les données du 44 n'avaient pas été prises en compte car elles étaient inexploitablees en l'état.

➤ **Age des bénéficiaires au 31/12/2022**

- ✓ Agé de 45 à 59 ans : **345 mesures soit 41,8 %** (42 % au 31/12/2018)
- ✓ Agé de 30 à 44 ans : **320 mesures soit 38,8 %** (36 % au 31/12/2018)

Commentaire :

➤ Sexe des bénéficiaires au 31/12/2022

- ✓ Femmes : **473 MASP soit 58 %** (56 % au 31/12/2018)
- ✓ Hommes : **343 MASP soit 42 %** (44 % au 31/12/2018)

➤ Niveau de ressources * - revenu mensuel moyen (que les ressources proviennent du revenu du travail ou des prestations) au 31/12/2022

- ✓ Jusqu'à 500 € : **134 MASP activées soit 21,9 %** (24 % au 31/12/2018)
- ✓ De 500 € à 700 € : **42 MASP activées soit 6,9 %** (9 % au 31/12/2018)
- ✓ De 700 à 1 200 € : **217 MASP activées soit 5,6 %** (42 % au 31/12/2018)
- ✓ > 1 200 € : **217 MASP activées soit 35,6 %** (25 % au 31/12/2018)

A noter que les données n'ont pas été renseignées par le CD44.

Principaux constats de ce schéma (synthèse)

- **Une hausse de 3,68 %** de mesures confiées **aux services mandataires** représentant **+ 826 mesures supplémentaires** entre le 31/12/2020 et le 31/12/2023.
→ **Moins importante que lors du précédent schéma** (pour rappel : entre le 31-12-2015 et le 31-12-2019 (période de 4 ans) → hausse de 5,95 % représentant 1 258 mesures supplémentaires).
- **Une montée en charge de l'activité des mandataires individuels** : **+ 18,05 %** entre le 31/12/2020 et le 31/12/2023, **soit + 881 mesures supplémentaires**
→ **Même constat : moins élevée que lors du précédent schéma** (pour rappel : entre le 31-12-2015 et le 31-12-2019 → montée en charge très importante **+ 48,90 %** représentant **+ 1 605 mesures supplémentaires**).
- **Une baisse significative** des mesures confiées **aux préposés d'établissement** : **- 14,84 %** entre le 31/12/2020 et le 31/12/2023, soit une **baisse de 229 mesures** (pour rappel : entre le 31-12-2015 et le 31-12-2019 : **- 9,99 %** soit **- 187 mesures**) **alors que le nombre de préposés reste stable**.

Pour autant,

- Recrutement par AAC de **45 mandataires individuels** entre 2020 et 2023
- Volonté de certains SMJPM d'augmenter le nombre de mesures qu'ils gèrent → autorisation préfet
- 632 professionnels en 2022 contre **655 en 2023**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

□ AXE 1 : LA GARANTIE DE DE LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE SUR LES TERRITOIRES ET L'ADÉQUATION DE LA RÉPONSE AUX BESOINS

- ✓ LA CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE SUR LA PROTECTION
JURIDIQUE DES MAJEURS**

Raphaëlle MARIE, Service Etudes Statistiques Evaluations

Création d'un observatoire

- Un des axes du schéma régional des MJPM et des DPF
- La création d'un observatoire de la protection des majeurs en 2020
- Un rapport publié en décembre 2021
- Mise en place d'un groupe de travail avec des partenaires du champ



OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS EN PAYS DE LA LOIRE

1ère synthèse des données régionales - 2021

Le groupe de travail - 2024

- 19 partenaires, membres du groupe de travail
- 2023 : Elaboration d'un questionnaire à destination de tous les professionnels du champ (*en cours*)
- Juin 2024 : présentation des résultats du questionnaire

Un large tableau de bord annuellement mis à jour



Pour information : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

□ AXE 1 : LA GARANTIE DE DE LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE SUR LES TERRITOIRES ET L'ADÉQUATION DE LA RÉPONSE AUX BESOINS

- ✓ **LA DÉMARCHE DE CONTRACTUALISATION DES SERVICES
MJPM EN PDL**

Béatrice Lopez, Chargée de mission Tarification-Contractualisation des ESMS

Contractualisation : les services MJPM entrent dans la démarche

La contractualisation est un mode de gestion pluriannuel, prévu par le code de l'action sociale et des familles (CASF) à destination des gestionnaires de services et d'établissements médico-sociaux et sociaux

- Signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) donnant une **visibilité sur 5 ans de l'enveloppe, son évolution, et sur les grandes orientations**

Intérêt de la démarche :

- S'inscrire dans **une approche projet dans le temps** par l'anticipation des évolutions RH, de l'activité et de sa qualité, des besoins territoriaux, des évolutions budgétaires
- Responsabiliser les structures tarifées en leur **donnant plus de souplesse dans la gestion de leur enveloppe**
- Diminuer le temps passé sur la négociation budgétaire annuelle (**allègement de la procédure de tarification**) au profit du développement d'actions favorisant la **qualité de la prise en charge**
- Mettre en cohérence les objectifs du gestionnaire et du service avec les priorités de politiques publiques établies, notamment avec les schémas régionaux et/ou départementaux.

Éléments contextuels

En ce qui concerne les établissements sociaux tarifés par la DREETS, la démarche de contractualisation n'est **obligatoire que pour les CHRS** (Loi Elan, 2018), incitation seulement pour les autres.

- Constat : sur un total de 98 146 847 €, toutes structures tarifées par la DREETS, les services MJPM représentent **42% des enjeux financiers, mais aucun CPOM signé à ce jour** (pour ce seul secteur : 41,2 millions d'€ versés en 2023 par l'Etat).

A l'issue d'un processus de sensibilisation en 2023, avec l'ensemble des acteurs associatifs du secteur SMJPM dans la région, 73 % des associations gestionnaires ont répondu favorablement.

- **4 associations**, implantées en Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe et Vendée, **ont démarré les travaux** en vue d'une **signature de CPOM fin 2024 ou début 2025** (soit 30% des services prenant en charge 4 501 mesures de protection /sur 15 services en région, 23 206 mesures au total).

Actions mises en œuvre

- Afin d'impulser la démarche, **des réunions de lancement des travaux** ont été animées par la DREETS et les DDETS (PP) avec chacun des 4 services entrant dans la démarche.
- **Des outils**, établis par la DREETS, pour accompagner l'élaboration d'un CPOM, ont été présentés aux associations, lors de ces réunions et mis à leur disposition.
- Des points d'étape DREETS-DDETS(PP) sont prévus pour suivre l'évolution des travaux.
- Enfin, **les juges des territoires concernés ont été informés de la démarche** par courrier co-signé DREETS/DDETS(PP) et sont susceptibles d'être sollicités.

Les participants aux réunions de lancement :

Président(e) de l'association gestionnaire,
Représentants du bureau,
Directeur (ou directrice),
Responsable financier et administratif

Les outils :

- Foire aux questions-réponses
- Calendrier de mise en œuvre (étapes / délais)
- Trame de CPOM pour les services MJPM
- Annexes : Diagnostic partagé, Fiche Action-type, Fichier d'analyse financière (calculs de ratios automatiques), Fiche de suivi du CPOM (objectifs, actions, indicateurs)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

ÉCHANGES



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

□ AXE 2 : LA CONTINUITÉ DU PARCOURS DES PERSONNES PROTÉGÉES

- ✓ **LE BILAN DE L'ACTIVITÉ « INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF) » EN 2022**

Viviane LAURENCEAU, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale

BILAN DU DISPOSITIF ISTF en 2020-2021-2022

	Appels téléphoniques			Permanences physiques			RDV personnalisés			Mails et courrier					
	Nombres d'appels reçus			Nombres de personnes reçues			Nombres de personnes reçues			Nombre de demandes d'information reçues					
										par mail			par courrier		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
44	1 206	1 525	1 467	245	328	327	138	185	187	123	145	156	11	4	1
49	757	837	1 079	83	107	261	258	354	455	226	254	525	16	29	34
53	234	356	467	23	18	52	118	204	321	25	28	82	1	0	10
72	323	478	466	72	59	61	124	141	130	86	186	131	4	14	10
85	525	709	769	78	275	433	88	141	149	277	389	392	7	33	65
Région	3 045	3 905	4 248	501	787	1 134	726	1 025	1 242	737	1 002	1 286	39	80	120

Source : fiches d'intervention renseignées par les services ISTF

Commentaire :

Les diapos suivantes sur l'ISTF ont été présentées lors du **COPIL régional ISTF du 27 novembre 2023**.

L'activité est issue des fiches d'intervention complétées par les dispositifs eux-mêmes. Elle porte sur :

- Les appels téléphoniques reçus
- Les permanences physiques avec le nombre de personnes reçues
- Les RDV personnalisés avec le nombre de personnes reçues
- Les demandes d'information reçues par mail
- Les demandes d'information reçues par courrier

En **rouge**, lorsqu'il y a une baisse par rapport à l'année précédente.

En **vert**, lorsqu'il y a une montée en charge de l'activité.

Commentaire :

➤ **Au niveau régional :**

- ✓ Hausse de **39,5 %** du nombre **d'appels téléphoniques reçus** entre 2020 et 2022 (soit + 1 203 appels reçus)
- ✓ Hausse de **126,3 %** du nombre de personnes reçues lors **des permanences physiques** entre 2020 et 2022 (soit + 633 personnes reçues).
- ✓ Hausse de **71,1 %** du nombre de personnes reçues en **RDV personnalisés** entre 2020 et 2022 (soit + 516 personnes reçues).
- ✓ Augmentation de **74,5 %** des demandes **d'information reçues par mail** (+ 549 demandes) entre 2020 et 2022 et **par courrier** (+ 81 demandes).

Pour 2023, les données vont être réclamées d'ici peu → les dispositifs sont invités à actualiser l'outil OCMI-ISTF au regard des fiches d'intervention.

ETP DEDIES AU DISPOSITIF ISTF de 2020 à 2023

	2020	2021	2022	2023
44	1,32	1,32	1,32	1,42
49	1,50	2,00	2,00	2,00
53	1,00	1,00	1,00	1,00
72	0,83	0,79	1,05	1,00
85	2,15	2,15	2,28	2,60
Région	6,80	7,26	7,65	8,02

Source : dispositifs ISTF

Commentaire :

- Hausse dans tous les départements, à l'exception de la Mayenne, du nombre d'ETP consacré à ce dispositif.

FINANCEMENT ETAT DU DISPOSITIF ISTF

	2020	2021 ⁽¹⁾	2022			2023			
			Base reconductible	revalorisation salariale - rétroactivité	TOTAL	Base reconductible	revalorisation salariale	Crédits exceptionnels CNR	TOTAL
44	85 144	103 879	85 144,00	6 186,09	91 330,09	85 144,00	8 881,68	0	94 025,68
49	72 830	79 340	72 830,00	8 798,36	81 628,36	72 830,00	12 587,82	0	85 417,82
53	45 242	59 685	45 242,00	4 342,47	49 584,47	45 242,00	6 197,96	0	51 439,96
72	45 242	45 242	45 242,00	3 657,93	48 899,93	45 242,00	5 919,01	14 267,69	65 428,70
85	87 596	130 848	87 596,00	7 148,26	94 744,26	87 596,00	14 615,43	0	102 211,43
PDL	336 054	418 994	336 054,00	30 133,11	366 187,11	336 054,00	48 201,90	14 267,69	398 523,59

- ⁽¹⁾ 82 940 € de crédits complémentaires non reconductibles dégagés sur la DRL 2021
- En 2023 : subdélégation de 14 267,69 € de crédits supplémentaires dégagés pour l'ISTF 72 sur la DRL 2023
- Subdélégation de 428 657 € en 2023 (398 524 € au titre de 2023 + 30 133 € au titre de 2022)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

□ AXE 2 : LA CONTINUITÉ DU PARCOURS DES PERSONNES PROTÉGÉES

✓ LE SUIVI QUALITATIF DU DISPOSITIF ISTF

Richelle Hounkpatin, Conseillère technique, CREA I Pays de la Loire
Frédéric NORGUET, Directeur CJC 49, coordinateur régional du dispositif ISTF

Suivi qualitatif ISTF

- Plus-value importante des ISTF dans l'accompagnement des tuteurs familiaux ;
- Développement partenarial sur les territoires : permanences dans les tribunaux, MJD, EDS, CDAD ; liens avec les hôpitaux, ESMS, DAC... ;
- Organisation de réunions d'informations collectives de plus en plus sollicitées par les partenaires et acteurs de la vulnérabilité gravitant autour de l'accompagnement des personnes protégées ;
- Nécessité de prendre en compte les temps d'accompagnement qualitatifs dans l'évaluation des ISTF ;
- Mise en place d'une coordination régionale des dispositifs ISTF sur validation de la DREETS ;
- ~~Appui du CREAT à la coordination régionale sur validation de la DREETS.~~

Intervention de M. Norguet – Directeur de CJC 49

• Point synthétique sur le pilotage et l'harmonisation des pratiques entre les services

- La volonté des **directeurs** de construire ensemble une réponse adaptée sur les territoires, en mutualisant les compétences des professionnels, à destination des familles et des partenaires institutionnels ;
- La volonté des **professionnels** de construire ensemble un outillage coordonné à destination des familles et en lien avec les demandes spécifiques des juges des différents ressorts.
De même, la volonté **des professionnels** de voir la création d'une semaine de la protection au niveau régional (ex : café de la tutelle) à destination des familles ;
- Le besoin des **familles** en matière de conseils et d'éclairage à la connaissance des mesures de protection (en face à face, en lieu et place des juges et des greffes), d'accompagnement dans le quotidien de la mesure et du maintien des droits de la personne protégée (déchiffrement de la situation sociale, de plus en plus complexe avec les familles recomposées, dans le suivi administratif de la vie de la mesure (rédaction de requêtes, compréhension des ordonnances, la place du majeur protégé et de la famille dans la mesure, conseil sur les partenaires psy et addictions, connaissance des politiques sociales) et enfin les informations collectives qui aident à rompre l'isolement des familles et participent à réduire les tensions familiales.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

ÉCHANGES



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

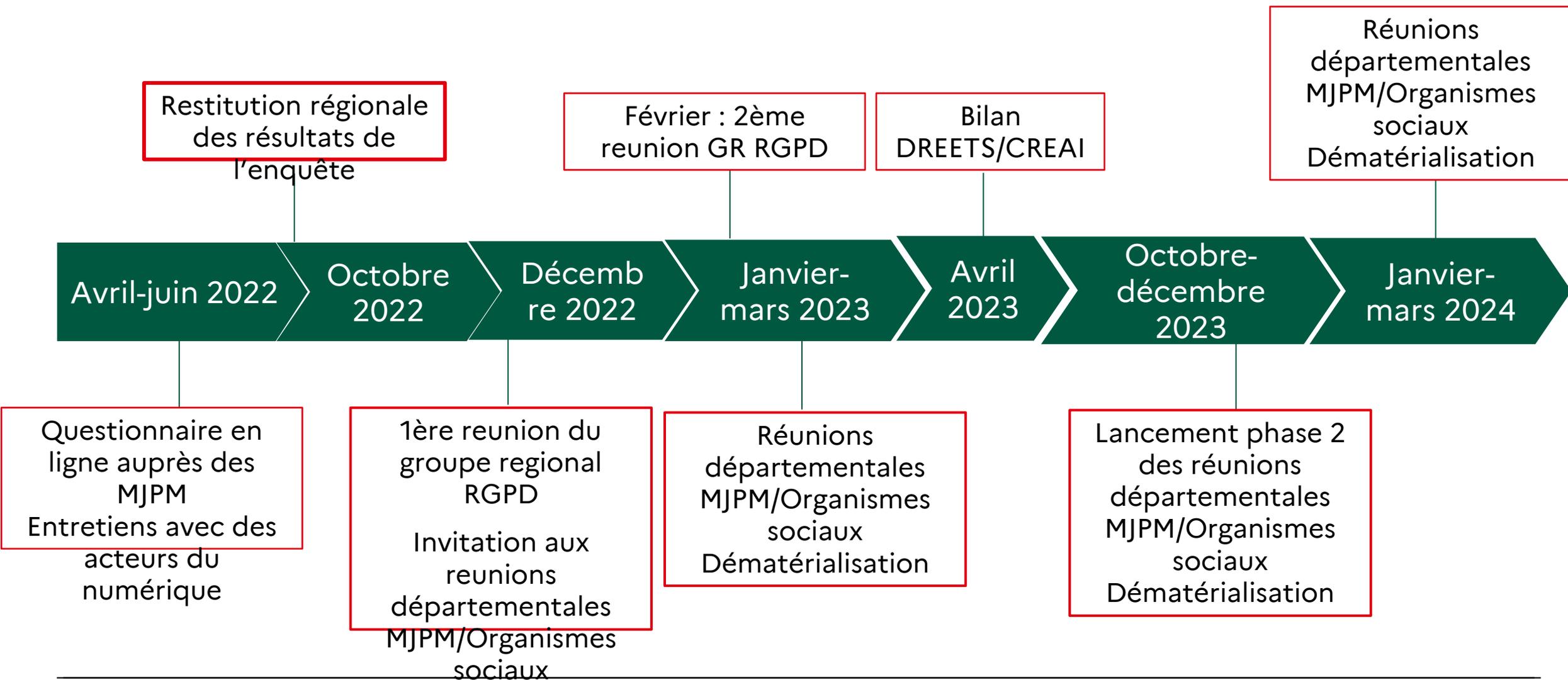
Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

□ AXE 3 : LA LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE ET LA PROMOTION DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES PROTÉGÉES

- ✓ LE RGPD
- ✓ LA DIGITALISATION DES DÉMARCHES

Richelle Hounkpatin, Conseillère technique, CREA I Pays de la Loire

Temps forts 2022-2024



Les principaux enseignements de l'enquête Dématérialisation et RGPD

Déroulé de l'enquête

Objectifs

- Préciser les questions de dématérialisation et de RGPD qui se posent dans l'accompagnement des majeurs protégés;
- Repérer les difficultés rencontrées auprès des organismes dématérialisés ;
- Cerner les pratiques en matière de RGPD

Cible

Mandataires judiciaires à la protection des majeurs de la région Pays de la Loire



Questionnaire en ligne

Diffusion du 15/04
au 23/05/2022

Taux de réponse = 85 %
92 répondants
15 MJPMI, 11 préposés
d'établissement et 66
mandataires de service

Pistes d'amélioration sur la dématérialisation, identifiées par les répondants de l'enquête 2022

- Avoir un interlocuteur identifié ;
- Généraliser le double accès ;
- Simplifier les démarches ;
- Généraliser France Connect ;
- Développer les lieux ressources, services d'aide comme France Services ;
- Former les MJPM et les majeurs protégés à la dématérialisation ;
- Avoir un référent MJPM par administration ;
- Maintenir les services publics de proximité pour des contacts humains et nécessaires ;
- Permettre la coexistence de démarches papier et en ligne ;
- Se dégager du temps pour effectuer les démarches en ligne ;
- Etablir des ponts entre les logiciels métiers et les administrations dématérialisées

Pistes d'amélioration sur le RGPD, identifiées par les répondants de l'enquête 2022

- Formation continue, explication du RGPD aux MJPM ;
- Favoriser, renforcer le double accès ;
- Communiquer, expliquer le RGPD aux majeurs protégés ;
- Simplifier le RGPD ;
- Lien entre logiciel métier et RGPD ;
- Prévoir du temps en interne pour mettre en place le RGPD ;
- Garantir la sécurisation des données, pouvoir gérer l'archivage des données ;
- S'informer via les fédérations ;
- Demander le consentement des majeurs avant l'utilisation de leurs données personnelles ;
- Aller vers la numérisation des données papier ;
- Se mettre en conformité ;
- Avoir un référent RGPD en interne ;
- Accompagner la mise en place du RGPD

Le groupe régional RGPD

Rencontre du 8 décembre 2022 Des constats...

- Méconnaissance des mesures de protection et du métier des mandataires
- Enjeux du RGPD pour les MJPM et les administrations :
 - *Partage d'informations*
 - *Sécurisation des données*
 - *Gestion des accès*

Rencontre du 6 février 2023 Aux pistes d'actions et perspectives

- Elaborer une infographie sur les mesures de protection, les missions et rôle des mandataires à destination des administrations
- Elaborer un guide de bonnes pratiques sur le RGPD avec différentes thématiques :
 - Lexique sur le RGPD
 - Règles d'application du RGPD
 - Exemples concrets
 - Bonnes pratiques des MJPM
 - Points de vigilance sur les données des majeurs protégés
- Inscrire le RGPD dans une démarche d'amélioration continue -> sensibilisation, formation en interne

Bilan des réunions départementales MJPM/Organismes sociaux 2023 & 2024

Objectifs des réunions



Favoriser
l'interconnaissance
entre les
acteurs

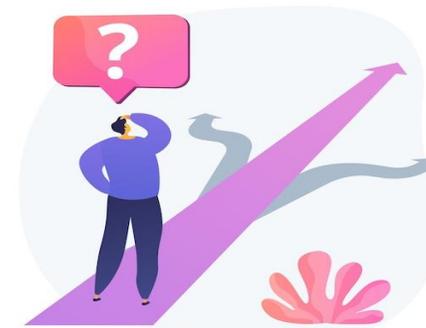


designed by freepik.com

Identifier des
interlocuteurs
priviliégiés dans les
administrations



Définir un cadre
de rencontre :
installation d'un
comité
départemental sur
la
dématérialisation



Identifier les
besoins et
attentes des
MJPM à remonter
aux
administrations

Consensus sur un diagnostic partagé

Méconnaissance
des mesures de
protection et du
métier de
mandataire
judiciaire à la
protection des
majeurs

Effets de la
dématérialisation
sur les majeurs
protégés et
l'activité des
MJPM

Vigilance accrue
à avoir pour le
respect des
droits des
personnes
protégées

Besoin
d'interconnaissan
ce entre
administrations
(notamment
organismes de
protection
sociale) et MJPM

Calendrier et participation aux rencontres départementales 2023

Département	Date de la rencontre	Nombre de participants MJPM	Représentants organismes sociaux présents
Loire-Atlantique (44)	26 janvier 2023 de 9h 30 à 16h 30	4 participants dont : 2 mandataires individuels et 2 mandataires de services UDAF 44 et Confluence sociale	CAF 44 CARSAT Pays de la Loire
Maine-et-Loire (49)	2 février 2023 de 9h 30 à 16h 30	9 participants dont 4 mandataires individuels et 4 mandataires de services (UDAF 49, CJC et ATADEM), 1 préposé d'établissement (excusé)	
Mayenne (53)	7 février 2023 de 9h 30 à 16h 30	5 participants dont 1 mandataire individuel et 4 mandataires de services (UDAF 53 et ATMP 53)	CPAM 53 excusée
Sarthe (72)	9 février 2023 de 9h30 à 12h 30	8 participants dont 3 préposés d'établissements de l'EPSM Sarthe, 4 MJPMI (dont 2 excusés), 1 mandataire de service (UDAF 72)	CAF 72 –Responsable des partenariats d'accueil
Vendée (85)	7 mars de 9h 30 à 14 h 30	13 participants dont 2 mandataires individuels, 2 préposés d'établissement et 7 de services (UDAF, ATHM et AREAMS), 2 professionnels du Pôle Solidarités Familiales	CAF 85 excusée

Peu de participations des organismes sociaux. Des constats partagés, des points à leur remonter -> Reconduction des réunions départementales en 2024 avec temps préparatoires organismes sociaux

Réunions départementales 2023 : Pistes d'action concrètes auprès des organismes

Infographie



Interlocuteur privilégié



Convention de partenariat



Double accès



Webinaires



Foire aux questions



Calendrier et participation aux rencontres départementales 2024

Département	Date de la rencontre	Nombre de participants MJPM	Représentants organismes sociaux présents
Vendée (85)	11 janvier de 14h-17h	16 participants dont 8 mandataires individuels et 8 représentants de services tutélaires (AREAMS, Adapei-Aria et UDAF)	CAF : Chargé de missions et Référente technique CPAM : Directeur adjoint, Responsable de la cellule Partenariats et Référente technique
Mayenne (53)	20 février de 14h-17h	7 participants dont 4 mandataires individuels et 3 représentants de services tutélaires (UDAF et ATMP)	CAF : Responsable Services Accueil et Accompagnement des familles & Manager opérationnel CPAM : Responsable Relation Assuré
Maine-et-Loire (49)	14 mars de 9h30-12h	11 participants : 4 représentants des MI, 4 représentants des services tutélaires (UDAF, CJC et ATADEM), 3 préposés d'établissements	CAF : Directrice adjointe et Correspondant informatique MSA : Responsable du service Actions sanitaires et sociales CPAM (excusée) . Réunion à programmer
Sarthe (72)	18 mars de 14h-17h	19 participants dont 8 mandataires individuels, 6 préposés d'établissements, 5 représentants des 2 services tutélaires représentés (UDAF et ATH)	CAF : Chef de projets et responsable des partenariats d'accueil CPAM Préfecture (service CNI) DDFIP
Loire-Atlantique (44)	Date à préciser ultérieurement		

Actions concrètes et perspectives des rencontres départementales 2024

Département	Organismes sociaux	Actions concrètes	Perspectives
Vendée (85)	CAF	Diffusion d'adresses mails de contact de la CAF Organisation de webinaires Création à venir d'un service Partenariat	Participation à la réunion annuelle de bilan
	CPAM	Planifier une rencontre avec l'ATHM et avec les MI et préposés d'établissement Créer un formulaire d'échanges de pièces justificatives pour tous + maintien des circuits actuels de partenariat	Participation à la réunion annuelle de bilan
Mayenne (53)	CAF	Création d'adresses mails de contact à l'image des CAF 44 et 85 d'ici avril Invitation des MJPM aux webinaires et ateliers numériques Présentation au second semestre de l'offre « tuteurs moraux »	Mise en place d'une convention de partenariat d'ici un an avec l'ensemble des MJPM et participation à la réunion annuelle de bilan

Actions concrètes et perspectives des rencontres départementales 2024

Département	Organismes sociaux	Actions concrètes	Perspectives
Maine-et-Loire (49)	CAF	Création d'adresses mails de contact à l'image des CAF 44 et 85 ; Organisation de webinaires et réunion d'informations sur les prestations Réunion en mai sur la plateforme d'échanges avec les partenaires	Ouverture des accès aux assistantes administratives de l'ASPAM (ex. CJC et ATADEM) Participation à la réunion annuelle de bilan du partenariat
	MSA	Mise en place d'une adresse mail dédiée aux MJPM	Participation à la réunion annuelle de bilan du partenariat
Sarthe (72)	CAF	Convention de partenariat aux MI et préposés d'établissement Organisation de réunions d'information Contact privilégié : responsable des partenariats d'accueil	Participation à la réunion annuelle de bilan du partenariat
	CPAM	Généralisation de la convention de partenariat à l'ensemble des MJPM pour l'accès à l'extranet sécurisé Diffusion aux MJPM de la newsletter et organisation de webinaires	
	Préfecture	Organisation d'une réunion avec les mairies	
	DDFIP	Diffusion d'une note d'informations sur la déduction des frais de tutelle et curatelle	



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Témoignage de Mme Aurore Simon, Responsable des partenariats d'accueil, CAF 72 après la réunion en Sarthe le 18 mars 2024

« Avec M. Vivien [Chef de projets à la CAF], nous avons trouvé ces réunions très utiles, avec beaucoup d'échanges intéressants. Nous comprenons les demandes et interrogations des mandataires, même si nous ne pouvons répondre à toutes, car nous sommes soumis à des procédures et règlements, comme avec les pièces justificatives.

Ces rencontres sont à renouveler et un point dans six mois nous paraît intéressant.

Cela permet de maintenir des liens entre partenaires, ainsi que de développer une interconnaissance et de connaître les besoins et obligations de chaque partenaire.

Nous trouvons qu'il y a une vraie plus-value de faire ses réunions en présentiel. »



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Témoignage de Mme Emilie LELORE, Cheffe du service Protection Hébergement Insertion, DDETS 85



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

ÉCHANGES



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

OBSERVATIONS REMONTEES de la part DES PARTICIPANTS lors des ECHANGES

- ✓ Problèmes des relations avec le soin, le logement, les banques. Beaucoup de demandes administratives
- ✓ Climat social difficile et métier non attractif
- ✓ Augmentation du nombre de personnes protégées et en parallèle, difficultés de recrutement dans les SMJPM
- ✓ Alerte : ne pas oublier les assistantes mandataires dans la PJM
- ✓ Difficultés liées à la dématérialisation des démarches avec les principaux organismes sociaux : CAF – CPAM



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

□ PERSPECTIVES

- ✓ **Fin des travaux du schéma** : infographie, espace partagé RGPD, groupe de travail régional ISTF, guide FALC Droits des personnes protégées
- ✓ **Renouvellement du schéma 2026-2031** : Détermination méthodologie et calendrier 2025 ; bilan du schéma 2020-2025 au 1^{er} trimestre 2026



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

□ POINT D'ACTUALITÉS NATIONALES

- ✓ Renouvellement des autorisations
- ✓ Evaluation de la qualité HAS : <https://www.qualirelsante.com/publications-outils/webinaire-regional-sur-le-dispositif-devaluation-des-essms-de-la-haute-autorite-de-sante/>
- ✓ Etude relative à la population des personnes protégées (DGCS/ANCREAI)
- ✓ Etat des lieux des dispositifs ISTF
- ✓ Site protéger un proche : <https://protegerunproche.fr/>
- ✓ Licence professionnelle MJPM